



PROJET EDUCATIF

des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de la Communauté Bray-Eawy

I.	L'ORGANISATEUR	2
II.	DEFINITION DU PROJET EDUCATIF	2
III.	LES VALEURS EDUCATIVES	2
IV.	MISSIONS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT	2
V.	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT	3
A.	Organisation générale	3
B.	Le public accueilli	4
C.	Périodes d'ouverture	4
D.	Les moyens humains	4
E.	Les moyens matériels	5
F.	Les moyens financiers	5
VI.	LES OBJECTIFS EDUCATIFS	5
VII.	L'EVALUATION	6

I. L'organisateur

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté Bray-Eawy organise les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur son territoire.

Elle compte 46 communes : Ardouval, Auvilliers, Bellencombre, Bosc-Bérenger, Bosc-Mesnil, Bouelles, Bradiancourt, Bully, Challengeville, Critot, Esclavelles, Fesques, Flamets-Frétils, Fontaine-en-Bray, Fresles, Graval, La Crique, Les Grandes-Ventes, Les Ventes-Saint-Rémy, Lucy, Massy, Mathonville, Maucombe, Ménonval, Mesnières-en-Bray, Mesnil-Follemprie, Montérolier, Mortemer, Nesle-Hodeng, Neufbosc, Neufchâtel-en-Bray, Neuville-Ferrières, Pommeréval, Quièvecourt, Rocquemont, Rosay, Saint-Germain-sur-Eaulne, Saint-Hellier, Saint-Martin-l'Hortier, Saint-Martin-Osmonville, Saint-Saëns, Saint-Saire, Sainte-Beuve-en-Rivière, Sainte-Geneviève-en-Bray, Sommary et Vatierville.

Son siège est situé au 7 rue du Pot d'Étain 76270 Neufchâtel en Bray.

L'organisateur est le garant du présent Projet Educatif.

A travers sa politique Enfance-Jeunesse, la Communauté Bray-Eawy souhaite développer des valeurs fondamentales telles que la solidarité, la citoyenneté, la dignité, ...

II. Définition du projet éducatif

L'accueil de loisirs représente un troisième pôle dans la vie de l'enfant et du jeune, en plus de la famille et de l'école.

Le projet éducatif fixe les grandes orientations de la politique jeunesse en faveur des enfants et des jeunes :

- * Développer et améliorer qualité des services rendus à la population ;
- * Permettre aux enfants / jeunes de prendre des responsabilités mais aussi de construire des relations différentes, de se réaliser dans tous les domaines (social, culturel, sportif), de construire leur personnalité dans l'apprentissage de l'autonomie et la conscience de leurs droits et devoirs ;
- * Lutter contre les phénomènes d'exclusion et d'inégalités sociales (favoriser l'intégration de tous), apprendre à vivre dans le respect des différences ;
- * Mettre à profit les richesses des coutumes citoyennes et des pratiques culturelles grâce à la pluralité et la mixité des populations.

Il permet l'élaboration de projets pédagogiques cohérents.

III. Les valeurs éducatives

Grâce à sa politique Enfance-Jeunesse, la Communauté Bray-Eawy souhaite développer des valeurs fondamentales telles que :

- * Le respect de soi et des autres : chaque enfant/ jeune, en tant que personne à part entière, doit pouvoir exprimer sa personnalité, développer ses compétences tout en s'enrichissant de la découverte de l'autre ;
- * La solidarité : chacun doit pouvoir développer l'entraide et, par-là même, l'attention portée aux autres ;
- * La citoyenneté : chaque enfant / jeune appartient à une communauté. A ce titre, il doit bénéficier des droits que cette communauté apporte, mais aussi s'astreindre aux devoirs correspondants.

IV. Missions de l'accueil de loisirs sans hébergement

Par principe, l'enfant est compétent, il est capable de faire de nombreux choix concernant sa vie quotidienne, ses activités ou les relations qu'il souhaite entretenir avec les autres au cours de la journée. L'animateur est là pour garantir sa sécurité et lui permettre de se réaliser et de s'épanouir, il doit à la fois l'accompagner dans ses projets mais aussi être force de proposition pour lui faire vivre des vacances différentes.

L'ALSH est un lieu de plaisir et de loisirs qui permet aux enfants de répondre à leurs besoins pendant les périodes hors scolaires.

Il met en œuvre au quotidien les principes de laïcité, de mixité, de solidarité, d'égalité des chances et de participation.

Il contribue aux acquisitions de connaissances, à la conquête de l'autonomie et de la responsabilité, au « vivre ensemble », à « agir ensemble ».

Il doit être source de richesse et préparer l'enfant à une vie sociale positive en étant un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, en accord avec la Convention internationale des droits de l'enfant (notamment l'article 13 traitant du droit à la liberté d'expression et l'article 31 relatif au droit aux loisirs).

L'accueil

Les ALSH de la Communauté Bray-Eawy accueillent tous les enfants et les jeunes de son territoire et des communes avoisinantes.

L'organisation des accueils de loisirs veille à s'adapter aux rythmes sociaux des familles : amplitude horaire, souplesse d'accueil.

La Communauté Bray-Eawy applique une tarification différenciée permettant ainsi de s'adapter aux ressources de chaque famille.

L'ensemble des enfants est accueilli dans sa diversité en permettant au mieux l'intégration de chacun.

L'ambition éducative

Pour décliner le présent projet éducatif, un projet pédagogique est rédigé lors de chaque session. Il s'appuie sur des buts communs tels que :

- Climat de détente et convivialité
- Sécurité physique et affective
- Respect des rythmes de vie
- Qualité des activités
- Education artistique et culturelle
- Relation éducative adulte / enfant
- Participation des enfants, accompagnement vers l'autonomie
- Implication dans la vie collective
- Communication en direction des familles

V. Organisation et fonctionnement

A. Organisation générale

La Communauté Bray-Eawy organise l'accueil des enfants / jeunes dans les centres implantés aux Grandes Ventes, Mesnières en Bray, Neufchâtel en Bray et Saint-Saëns. Les enfants domiciliés à l'extérieur du territoire de la Communauté Bray-Eawy peuvent aussi être accueillis.

Principes généraux :

- Répartition dans des groupes d'âge déterminés selon les effectifs ;
- Chaque tranche d'âge dispose d'une pièce appropriée quand les locaux le permettent ;
- Temps de regroupement collectif dans la journée (accueil, déjeuner, grand jeu, ...) ;
- Les animateurs diplômés sont répartis selon l'effectif, leurs souhaits individuels, ou les obligations de fonctionnement ;
- Les animateurs stagiaires peuvent tourner chaque semaine dans différentes tranches d'âge.

Principes sur lesquels s'appuie l'équipe :

- juger entre intervention directe et intervention indirecte
- reconnaître l'enfant comme un être à part entière capable de s'exprimer, agir, réaliser
- admettre que chacun évolue à son propre rythme, adapter action en fonction des possibilités et des moyens de chaque enfant
- mettre en œuvre toutes activités et relations sans discrimination fondée sur les origines sociales, ethniques ou culturelles
- action laïque
- respect des règles communes au fonctionnement
- libre adhésion de l'enfant
- climat sécurisant et affectif basé sur discussion, entraide et amitié

Les principaux interlocuteurs :

Le président de la Communauté Bray-Eawy, le Vice-Président en charge de l'enfance-jeunesse, les élus communautaires, notamment les membres de la commission « Action Socio-Educative », ainsi que l'équipe du service « Action Socio-Educative », les directeurs de centres et les équipes d'animation.

B. Le public accueilli

Les centres de loisirs accueillent les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans domiciliés sur son territoire. Les enfants domiciliés à l'extérieur du territoire de la Communauté Bray-Eawy peuvent aussi être acceptés sous réserve de places disponibles.

C. Périodes d'ouverture

- Pendant les vacances scolaires, variables selon le calendrier émis par le ministère de l'Education Nationale, en général : vacances d'Hiver, Printemps, été, et Automne ; du lundi au vendredi, hors jours fériés.
- Les mercredis des semaines scolaires, excepté sur le site de Mesnières en Bray.
- De 9h00 à 17h00 ; garderie de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30.

D. Les moyens humains

Le responsable du service Action Socio-Educative :

- * Veiller à la cohérence du service proposé par les Centres de Loisirs Sans Hébergement
- * Etre l'interlocuteur privilégié entre les différents acteurs qu'impose l'organisation des Centres de Loisirs.
- * Harmoniser administrativement les Centres de Loisirs.

Le coordonnateur :

- * Animer les partenaires institutionnels et financiers (la DDCS, la CAF, ...) en collaboration avec le responsable du service Action Socio-Educative
- * Animer et faire respecter le projet éducatif.
- * Veiller au respect de la législation des accueils collectifs de mineurs.
- * Coordonner et harmoniser les actions dans un esprit communautaire.
- * Former et conseiller l'équipe de direction.
- * Assurer les moyens humains, matériels et financiers pour un fonctionnement optimal.

L'équipe de direction :

- * Animer et faire respecter les projets éducatif et pédagogique
- * Assurer la gestion de la structure d'accueil : gestion administrative, financière et matérielle.
- * Veiller au respect des instructions départementales.
- * Assurer le relais avec la Communauté Bray-Eawy et les municipalités, les directeurs des autres structures d'accueil et les familles.
- * Recruter, animer, former et conseiller l'équipe d'animation.

L'équipe d'animation :

- * Animer et respecter le projet pédagogique.
- * Appliquer la réglementation en vigueur concernant l'encadrement d'un public de mineurs.
- * Assurer la sécurité physique et morale du public qu'ils encadrent.
- * Concevoir et mettre en place un projet d'animation en tenant compte d'une part des objectifs éducatifs et pédagogiques et d'autre part des besoins et attentes du public.
- * Veiller au respect des locaux et du matériel pédagogique.
- * Assurer les missions du personnel de restauration en son absence.

Le personnel technique de la Communauté Bray-Eawy et des municipalités :

- * Assurer que les locaux mis à disposition répondent aux normes de sécurité pour l'accueil des mineurs (pour le personnel des municipalités).
- * Assurer régulièrement le nettoyage des locaux d'activités et des sanitaires (pour le personnel des municipalités).
- * Assurer la mise à disposition du matériel nécessaire au bon déroulement des Centres de Loisirs.

Le personnel de restauration :

- ✗ Assurer la réglementation relative à l'hygiène alimentaire.
- ✗ Assurer le service des repas.
- ✗ Assurer le nettoyage des locaux de restauration et du matériel utilisé.

Une attention sera portée à la formation d'animateurs, notamment en cours de validation du BAFA ou du BAFD.

Le projet pédagogique, élaboré par le directeur en concertation avec l'équipe d'animation, représente la « mise en vie » du projet éducatif. Il en traduit les intentions éducatives en décrivant précisément les buts poursuivis, les moyens nécessaires et les méthodes possibles. Il doit impulser une démarche méthodique et rigoureuse. Il doit susciter la réflexion et unifier l'équipe d'encadrement autour des méthodes et des objectifs admis par tous. Il est enfin indispensable à la bonne préparation d'une session

E. Les moyens matériels

Les communes des Grandes Ventes, Mesnières en Bray, Neufchâtel en Bray et Saint-Saëns mettent à disposition de la Communauté Bray-Eawy les locaux nécessaires à la bonne organisation des centres de loisirs. Ceux-ci doivent être aux normes de sécurité en vigueur pour l'accueil collectif de mineurs.

Les centres de loisirs pourront également, si besoin, utiliser les structures sportives ou culturelles des communes, sous réserve de leur disponibilité.

La Communauté Bray-Eawy fournit le matériel pédagogique nécessaire au bon fonctionnement des centres de loisirs ainsi que pour la mise en œuvre des activités, en conformité avec le présent projet éducatif et le projet pédagogique.

Du matériel de bureautique est disponible pour le fonctionnement du service au siège de la Communauté Bray-Eawy.

F. Les moyens financiers

Le budget de la Communauté Bray-Eawy

Chaque année la Communauté Bray-Eawy adopte son budget primitif. Il prend en considération les orientations données aux centres de loisirs pour leur attribuer les moyens de mettre en œuvre les projets éducatif et pédagogique (matériel pédagogique, transport, sorties, personnel, etc.).

Les subventions des partenaires financiers

La Communauté Bray-Eawy perçoit des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du Contrat Enfance Jeunesse et des Prestations de Service Ordinaire, ainsi que la Mutualité Sociale Agricole.

Dans le cadre d'actions ponctuelles ou exceptionnelles, la Communauté Bray-Eawy recherchera l'ensemble des financements possibles auprès des différents partenaires.

Les participations familiales

La Communauté Bray-Eawy fixe le montant de la participation familiale par délibération.

Les tarifs sont calculés au plus juste afin de favoriser l'accès des centres de loisirs au plus grand nombre de familles.

VI. Les objectifs éducatifs

Respect de l'enfant en tant que personne

- Mettre en place un fonctionnement respectant ses rythmes de vie et ses différences
- Lui assurer bien-être et sécurité (affective et matérielle)
- Les enfants / jeunes, en tant qu'êtres à part entière, ont droit au respect de leur personne, de leur singularité, de leur différence
- Proposer des animations, projets, séjours en période extrascolaire en lien avec les demandes, les envies et les attentes des enfants
- Permettre à l'ensemble des enfants, jeunes, familles, de pouvoir s'investir ou proposer activités au sein des accueils de loisirs et devenir ainsi acteurs du présent et de l'avenir

Respect de l'autre, socialisation, solidarité

- Contribuer au développement de la socialisation, grâce au respect et à la compréhension de l'autre et de ses différences, sources d'enrichissement mutuel, ainsi qu'à l'organisation de la vie collective favorisant écoute et respect
- Favoriser les relations fondées sur le respect mutuel
- Favoriser la coopération et l'entraide
- Favoriser la tolérance, la solidarité, le respect de la différence
- Développer le lien social

Vie en collectivité, citoyenneté, autonomie

- Développer le respect de l'autre (enfants et adultes), du cadre et des règles de vie
- Favoriser la participation aux activités et à la vie quotidienne
- Etre sensibilisé à la sécurité, à l'hygiène
- Permettre l'apprentissage de la citoyenneté, puisque chaque jeune doit être considéré comme un citoyen ; en tant que tel, il participe au fonctionnement
- Favoriser l'accès à l'autonomie (capacité à déterminer par soi-même ses actes, ses comportements et les mettre en œuvre en toute responsabilité) dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge

Valoriser les compétences

- Axer les projets d'animation principalement sur les notions de découverte, de création, imagination, (utilisation pratiques sportives et culturelles diversifiées)
- Favoriser l'acquisition de savoirs techniques
- Favoriser l'estime de soi, développer l'esprit critique
- Mettre en place les conditions permettant à l'enfant de participer à la vie du centre et aux activités
- Développer la capacité d'initiative et la prise de responsabilité

Valoriser l'ouverture sur le monde, sensibiliser à l'environnement

- Favoriser l'utilisation des ressources éducatives du territoire pour développer les actions sportives, culturelles ou artistiques
- Mettre en place des projets permettant à l'enfant d'accéder, découvrir, s'initier à des pratiques culturelles et artistiques variées, créer, construire ses propres références culturelles (partenariat avec des acteurs culturels du territoire)
- Valoriser la place des associations locales et des partenaires institutionnels
- Mise en place d'actions de sensibilisation à la protection de l'environnement.

VII. L'évaluation

L'évaluation permet aux acteurs de clarifier et d'ajuster les objectifs, de vérifier les pratiques, d'améliorer l'action et d'aider à la décision.

Les critères d'évaluations seront essentiellement quantitatifs (fréquentation, régularité des actions, etc.) et qualitatives (évolution du public accueilli, relations au sein du groupe, qualité des interventions et actions mises en place, retours des familles, etc.)